

# 40<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OFFICE NATIONAL DES DROITS D'AUTEURS (ONDA)



Emission

05/2013

## CARACTERISTIQUES

**Dessinateur :** KAMARDINE KRIM

**Valeur faciale :** 15,00 DA

**Format :** 29mm x 43mm

**Dentelure :** 14

**Imprimeur :** Imprimerie de la Banque d'Algérie.

**Procédé d'impression :** Offset

**Document philatélique :** Une enveloppe 1<sup>er</sup> jour illustrée à 7,00 DA affranchie à 35,00 DA avec oblitération 1<sup>er</sup> jour illustrée.

**Vente 1<sup>er</sup> jour :** Les Vendredi 26 et Samedi 27 Avril 2013 dans les 48 Recettes Principales des postes situées aux chefs- lieux de wilaya et les Recettes Principales d'Alger 1<sup>er</sup> Novembre, Hussein-Dey, Chéraga, Ben-Aknoun et Rouiba.

**Vente générale :** Le Dimanche 28 Avril 2013 dans tous les bureaux de poste.

**N° Y&T :** 1651

**N° AP :**

## 40<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OFFICE NATIONAL DES DROITS

### D'AUTEURS (ONDA)

L'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Culture. Ces principales missions sont la protection des œuvres du patrimoine culturel traditionnel et des œuvres nationales tombées dans le domaine public, la protection sociale des auteurs, de leurs ayants droit et des titulaires des droits voisins membres de l'Office, ainsi que la promotion culturelle. L'ONDA s'attelle depuis plusieurs années à mettre en place un certain nombre d'instruments visant non seulement à faire respecter les droits moraux et patrimoniaux des auteurs, mais également à les faire évoluer vers des niveaux plus adaptés et conformes à l'évolution des différentes formes d'utilisation et d'exploitation des œuvres.

Aujourd'hui l'ONDA est résolument tourné vers l'avenir et mène un combat quotidien pour la sensibilisation de la société civile autour de la protection des droits d'auteur et droits voisins. Il investit pour ce faire tous les espaces de l'enseignement en vue d'initier les jeunes générations au respect des droits de propriété intellectuelle et à la promotion des droits de la communauté des créateurs d'œuvres et artistes interprètes.